

Vos questions / nos réponses

Test salivaire ou alcoolémie le lendemain

Par [Profil supprimé](#) Postée le 17/11/2017 15:51

Bonjour,

Suite un débat on voulait savoir si la police était dans la possibilité de nous faire un contrôle de stupéfiant ou contrôle alcoolémie lors d'une convocation au commissariat, le lendemain ou quelques jours après suite à un accident, un contrôle routier ou autre? Ou est ce qu'ils sont obligés de faire les test sur le moment pour prouver qu'on était ou pas sous l'emprise de stupéfiant ou d'alcool lors de la conduite?

Cordialement

Mise en ligne le 21/11/2017

Bonjour,

Dans le cadre d'un accident ou d'un contrôle routier la police procède au dépistage sur place et sur le moment immédiat (en conduisant la personne auprès d'un médecin rapidement en cas de doute ou nécessité d'examens plus précis).

Vous trouverez en bas de page un lien vers un dossier sur " le dépistage des drogues sur la route".

Bien cordialement.

En savoir plus :

- [Dossier dépistage : le dépistage sur la route](#)